



27 Boulevard Saint Martin – 75003 PARIS
Site : <http://www.sitecommunistes.org>
Hebdo : hebdo@sitecommunistes.org
Courriel : communistes@sitecommunistes.org

30/05/2024

Le gouvernement accélère les réformes antisociales.

La riposte est urgente.

Il est faux d'incriminer la « *générosité* » des allocations chômage comme le prétend Attal : 60 % des chômeurs ne sont pas indemnisés. Sur plus de 6 millions d'inscrits à France Travail seules, 2,6 millions de personnes sont indemnisées.

Faux de dire qu'il s'agit d'une réforme « *d'activité* » de l'aveu même du gouvernement celui-ci espère 90 000 personnes supplémentaires en emploi avec cette réforme soit 1,5 % des demandeurs d'emploi actuels !

Par un arrêté du 28 décembre dernier le gouvernement a ponctionné de 12 milliards d'euros les caisses de l'Unédic, des milliards sont soustraits à la couverture du risque de perte d'emploi pour les mettre dans les poches des entreprises.

Une seule logique trouver des ressources « quoi qu'il en coûte ».

Gabriel Attal a dévoilé le contenu de la nouvelle réforme de l'assurance chômage visant l'ensemble du monde du travail, rien pour apporter des solutions pérennes au chômage de masse. Elle s'avère plus brutale encore et constitue une offensive historique contre les précaires et chômeurs. Ce n'est pas une réforme qu'il fait mais des coupes dans leurs droits avec des conditions d'éligibilité durcies et une durée d'indemnisation réduite.

Une éligibilité conditionnée à 8 mois de travail sur les 20 derniers c'est l'exclusion des jeunes, des précaires et de nombreux saisonniers. Le passage de la période de référence à 20 mois au lieu de 24 touchera tout le monde¹. À compter du 1^{er} décembre il faudra avoir travaillé huit mois, au lieu de six aujourd'hui pour bénéficier d'un revenu de remplacement pendant une durée similaire à sa période travaillée. Près de 200 000 personnes ayant travaillé moins de huit mois verront ainsi leur indemnisation soit supprimée, soit retardée le temps qu'elles retrouvent un emploi pour atteindre le nouveau seuil de huit mois. À la fin d'un CDD ou d'une mission d'intérim de six mois : rien ! Aucun droit ouvert, pas d'allocation. Après six mois de travail, ceux-ci ne pourraient prétendre qu'au contrat d'engagement jeune pour avoir des ressources : soit une allocation de 528 euros par mois si la ou le jeune salarié est rattaché à un foyer fiscal non imposable 316 euros².

Cette réforme aura également un lourd impact pour les seniors. Le gouvernement va assurer une main d'œuvre très bon marché pour le patronat, en plus des jeunes travailleurs contraints d'accepter les offres d'embauches les plus précaires. En plus de devoir travailler deux ans de plus pour partir à la retraite, ceux-ci devront attendre l'âge de 57 ans pour obtenir une durée d'indemnisation plus longue que les quinze mois que le gouvernement réserve maintenant aux chômeurs. La borne d'âge de 53 ans est purement et simplement supprimée et celle de 55 ans est décalée de deux ans, à 57 ans !

À côté de cette saignée, le gouvernement crée un « *bonus emploi senior* » qui consiste à compléter le revenu d'un senior qui aurait accepté un emploi à un salaire inférieur à celui qu'il avait pour ouvrir des droits. Une double peine subie: le licenciement et l'embauche très en dessous de la force de travail. Mais seulement pendant un an. Un cadeau pour le patronat explique le syndicat des cadres CFE-CGC : « *Je suis une entreprise, je balance tout le monde à 55 ans, et après deux ans de chômage je les récupère à moitié prix* ».

L'objectif que cette réforme devait permettre 3,6 milliards d'économie par an, soit plus de 10 % du montant total des allocations versées en 2023.

Autre coup de rabot: Attal présente la « *mensualisation* » des indemnités, « *comme une innovation* ». Les allocations étaient versées pour chaque jour du mois, le gouvernement a procédé à un lissage des allocations qui seront versées en ne prenant en compte que 30 jours d'indemnités journalières, cela rapporterait 950 millions d'euros sur trois ans : des économies réalisées sur le dos des chômeurs.

Une rentrée pleine de nouvelles ordonnances.

Au-delà de l'assurance chômage le Premier ministre annonce un « *Automne du travail* » une énième loi au nom du « *plein emploi* ».

Il veut mettre aussi les retraités à contribution. Les pensions de retraite ont moins progressé que la richesse créée du fait du changement du mode de calcul des pensions, désormais indexées sur les prix et non plus sur les salaires. Les retraités participent également de plus en plus au financement de la protection sociale et donc de leurs propres retraites via la contribution sociale généralisée (CSG).

Une autre réforme fiscale pouvant rapporter entre 1,9 et 2,1 milliards d'euros par an est envisagée. A cela pourraient s'ajouter 4 milliards d'euros liés à la suppression de l'abattement fiscal de 10 % des frais professionnels dont bénéficient les retraités imposables.

Des attaques violentes.

*La CGT vient de publier un rapport sur les plans de licenciement qui se multiplient partout en France. Elle en a recensé 132 menaçant entre 60 000 et 90 000 emplois. « *2024 pourrait atteindre le record de 2008* » écrit-elle.

*Les redressements et liquidations judiciaires sont en hausse de 59,1 % et de 36 % sur un an, indique l'Urssaf. Au premier trimestre 2024 les procédures collectives continuent de progresser "*à un rythme soutenu*". Par rapport à fin 2019, soit avant la crise sanitaire ces procédures sont en hausse de 20 %. Quant au dynamisme de l'emploi, sur un an, les déclarations d'embauche de plus d'un mois sont en baisse de 2 % pour les CDI et de 2,4 % pour les CDD de plus d'un mois.

*les plans de licenciements se multiplient.

-Propriété du groupe Cochez le fabricant de chariots de supermarchés, basé à Dettwiller dans le Bas-Rhin emploie 110 personnes, dispose d'un mois pour trouver des solutions pérennes.

-ExxonMobil a annoncé la destruction de près de 700 emplois à la plateforme pétrochimique près du Havre. les grévistes d'ExxonMobil montrent la seule voie à suivre : celle de la grève.

-L'enseigne de prêt-à-porter Pimkie après deux plans de "sauvegarde de l'emploi" envisage d'ici la fin de l'année la fermeture d'une centaine de magasins et la suppression de près de 500 emplois.

La répression syndicale rappelle la nécessité de faire front

La direction de Rougier & Plé vient de licencier deux syndicalistes après la fin d'une grève sur le site, licenciement illégal chez InVivo à nouveau devant la justice mardi pour son refus de réintégrer Christian Porta. Débrayages quotidiens, l'AG des Neuhauser vote la grève en soutien à Christian Porta alors que les Prud'hommes ont ordonné sa réintégration, la direction a décidé de relancer une nouvelle procédure de licenciement. Timothée Esprit menacé de licenciement chez Toray lire notre communiqué.

Il faut une riposte et un appel à la mobilisation générale.

On a des réactions et des communiqués des directions syndicales mais toujours rien pour préparer la riposte. Il y a urgence à rompre avec cette logique du fameux « *dialogue social* ». Face à l'offensive généralisée du gouvernement c'est au contraire d'un véritable plan de bataille dont le monde du travail a besoin. Le chômage de masse ne va cesser de s'approfondir. Il y a donc urgence à opposer une réponse.

Le 9 juin **est** une étape dans la mobilisation. Être présent dans ces élections, c'est donner à voir qu'il est possible de changer cette situation en se rassemblant. **Notre ambition** est de construire une force capable de mener la bataille politique de classe pour abattre le capitalisme. Chaque voix pour notre liste sera un engagement concret à contribuer à cette tâche de reconstruction.

1 s'y ajoute l'abattement de 25 % au titre de la contracyclicité, qui implique une durée maximale des droits réduite de 18 à 15 mois.

2 selon leur rattachement ou non à un foyer fiscal imposable.